



PARCOURS VACANCES

2025

*Accompagner les jeunes vers
l'autonomie grâce au projet
vacances*

S'INSCRIRE EN LIGNE

SOMMAIRE

- > Parcours Vacances **1**
- > Les critères de Parcours Vacances **2**
- > Construire son projet vacances,
répondre à l'appel à projet **3**
- > Vacances Ouvertes, c'est **5**
- > Annexe 1 **6**
- Informations sur l'utilisation des données*
- > Annexe 2 **8**
- Fiche collecte*
- Espace action social*



VO

VACANCES OUVERTES

En partenariat avec



WWW.VACANCES-OUVERTES.ASSO.FR



ACCOMPAGNER LES JEUNES VERS L'AUTONOMIE GRÂCE AU PROJET VACANCES

Parcours Vacances est un dispositif à destination des jeunes de 16 à 29 ans soutenu·es dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle. Parcours Vacances accompagne les jeunes vers l'autonomie grâce à la construction d'un projet vacances. Parcours Vacances permet de bénéficier :

- De l'expertise de Vacances Ouvertes pour accompagner les professionnel·les de façon personnalisé tout au long de la construction du projet et au retour : temps de rencontre, appui dans la mise en place du dispositif via la communauté de pratiques (COP), mise à disposition d'outils méthodologiques
- D'un soutien financier de 180€ en Chèques-Vacances pour les jeunes, grâce à son partenariat avec l'Agence nationale pour les Chèques-Vacances, ANCV.
- D'un accès au réseau de porteur·ses de projets, via la communauté de pratiques.

LE PROJET VACANCES

Un outil d'insertion sociale

Plusieurs études le démontrent, le projet vacances permet d'agir sur des ressorts très intimes comme la confiance en soi, la diminution du sentiment d'échec, l'autonomie. Il permet en outre l'acquisition de compétences transférables dans le quotidien, telles que l'organisation, la construction d'un budget, la mobilité, le vivre-ensemble... et favorise ainsi l'inclusion sociale des publics.

Le droit aux vacances

L'accès aux vacances est un droit. Pourtant les populations les plus fragiles en restent majoritairement exclues. Aux difficultés financières s'ajoutent bien souvent des freins sociaux et culturels : s'autoriser à partir en vacances quand on est en recherche d'emploi, sortir de son environnement quotidien, comment partir, avec qui partir... autant de questions qui appellent la mise en place d'un accompagnement au départ et la construction d'un véritable projet vacances.

LA SÉLECTION DES DOSSIERS

les projets reçus seront étudiés au regard :

- Du respect des critères d'éligibilité (voir détail des critères p. 3)
- De l'enveloppe disponible



Tout dossier incomplet ne sera pas instruit (voir p.4)

Les chargées de développement se tiennent à votre disposition pour toute question relative à la complétude du dossier, ou pour toute demande de dérogation liée à la spécificité du projet.

CALENDRIER

- Les inscriptions à l'appel à projets sont ouvertes dès janvier 2025. L'enveloppe disponible étant limitée, **les dossiers déposés avant le 31 mai 2025 seront prioritaires** pour l'octroi de Chèques-Vacances.
 - > Toute demande déposée après cette date ne sera pas prioritaire et sera étudiée en fonction de l'enveloppe disponible.
 - > Un délai de 6 semaines est à prendre en compte entre l'instruction du dossier et la réception des Chèques-Vacances.
- Le bilan ANCV est à saisir en ligne sur Espace action sociale au plus tard le 31 octobre 2025.
- Vos bilans en interne en lien avec vos séjours sont à déposer après le départ sur votre espace extranet. Ils nous permettent de valoriser vos actions.



Les deux interfaces EAS de l'ANCV et l'extranet de VO ne sont pas liées.



LES CRITÈRES DE PARCOURS VACANCES

LES OBJECTIFS DE PARCOURS VACANCES

LES PROJETS DOIVENT :

- Utiliser les vacances comme un outil d'insertion : permettre aux jeunes d'acquérir des compétences transférables pour leur recherche d'emploi ou de formation (organisation, anticipation, construction et gestion d'un budget...) et de s'inscrire dans une démarche de projet
- Utiliser le projet vacances comme un outil ludique pour aborder des thématiques plus larges (prévention, santé, gestion des dépenses...)
- Favoriser l'apprentissage de l'autonomie
- Inciter à la mobilité à travers le montage et la réalisation des projets (création d'un itinéraire, lecture de plan, de carte routière, utilisation des moyens de transports...)
- Permettre le départ des jeunes de 16 à 29 ans, tranche d'âge fortement exclue des vacances.
- **Eviter le principe de guichet/distributif de Chèques-Vacances**

STRUCTURES ET PUBLICS CIBLES

- Les Missions locales et Permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO).
- Les Foyers de jeunes travailleurs (FJT) ou autres logements pour jeunes,
- Les Écoles de la deuxième chance (E2C), les Établissements publics d'insertion de la défense (EPIDE)
- Les Maisons des adolescents (MDA) ou toutes les structures où le jeune bénéficie d'une procédure d'accompagnement (centres sociaux, associations, centre d'hébergement et de réinsertion sociale, etc.)
- Jeune bénéficiant d'une procédure d'accompagnement.
- Jeune résidant depuis au moins 3 mois dans le logement
- Jeune inscrit ayant finalisé sa période d'essai
- Jeune inscrit auprès d'une MDA ou bénéficiant d'une procédure d'accompagnement

LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DES BÉNÉFICIAIRES ET DES PROJETS

LES JEUNES

- Être âgé-es de 16 à 29 ans ;
- Justifier obligatoirement d'un titre d'identité à jour au moment du départ et d'une attestation de responsabilité civile à jour au moment du départ ;
- Justifier des ressources correspondant aux critères de quotient familial inférieur ou égal à 900€ ou Revenu fiscal de référence correspondant (voir tableau p.5)

LES PROJETS

- Séjour de 4 nuits minimum et 14 nuits maximum avec la possibilité de dérogation pour les courts séjours
- Départ en autonomie sans accompagnement professionnel, ni familial,
- Séjour individuel ou collectif dans la limite de 6 personnes maximum, non bénéficiaires compris
- Départ uniquement en France et au sein de l'Union Européenne,
- Coût du séjour strictement inférieur à 110€ par jour et par personne.

PRÉCISIONS

- Un jeune extérieur à la structure peut bénéficier d'une bourse vacances s'il part en vacances avec le jeune suivi dans la structure sous ces conditions :
- Mêmes critères administratifs et de ressources que le jeune bénéficiaire,
- Un seul participant financé extérieur à la structure par bénéficiaire
- Le ou la participant-e extérieur-e doit être âgé-e de 3 à 29 ans.

Ces critères sont cumulatifs. Pour tout départ nécessitant une aide mais ne rentrant pas dans les critères, les porteurs-euses de projet peuvent contacter Vacances Ouvertes pour les possibilités de dérogation.

ATTENTION : la bourse Parcours Vacances n'est pas cumulable avec les autres aides de la politique sociale de l'ANCV.

Chaque bénéficiaire peut se voir attribuer une bourse de 180 €. **Cette aide ne peut être allouée qu'une fois par an et par personne.**



CONSTRUIRE SON PROJET VACANCES ET RÉPONDRE À L'APPEL À PROJET

LES DOCUMENTS

DOCUMENTS À ENVOYER À VACANCES OUVERTES

- Le règlement de l'adhésion
- Bulletin d'adhésion signé (Annexe 2)

DOCUMENTS À DÉPOSER SUR VOTRE EXTRANET*

<http://extranet.vacances-ouvertes.asso.fr/login>

Saisir les informations demandées dans l'extranet «préparation de l'instruction»

- La convention de partenariat générée sur l'extranet après inscription datée et tamponnée (Annexe 1)
- La liste des bénéficiaires signée, téléchargée sur Espace action sociale, début d'année 2025

* Pour les nouvelles structures, un mail sera transmis à l'issue de l'inscription indiquant les codes d'accès à l'espace extranet.

DOCUMENTS À CONSERVER PAR LA STRUCTURE

- Un justificatif des ressources des bénéficiaires (CAF, MSA ou revenu fiscal de référence) : **Pendant 5 ans**
- Un justificatif du séjour (ex : facture de l'hébergement, de train...) : **Pendant 10 ans**
- RGPD (Annexe 3) : **Pendant 3 ans**
- **NOUVEAU** : Un justificatif prouvant la sollicitation d'un co-financement, que la démarche soit fructueuse ou non. (co-financement = demande de financement à un partenaire extérieur ; la participation financière de la structure comme les actions d'auto-financement ne sont pas considérées comme du co-financement)

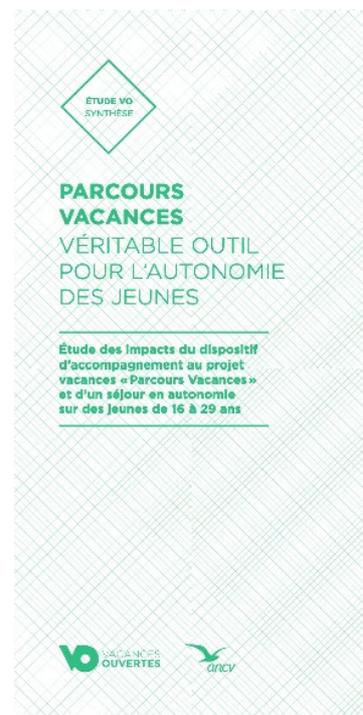
LES EFFETS BÉNÉFIQUE DE PARCOURS VACANCES

Une étude menée par le pôle Études de Vacances Ouvertes auprès de 67 jeunes et publiée en 2018 a permis de souligner que Parcours Vacances était, pour la moitié des jeunes partis, l'unique moyen de partir en vacances et le déclencheur de la préparation d'un séjour. L'aide méthodologique, apportée par les structures, est jugée indispensable pour 75% d'entre eux. Enfin, Parcours Vacances permet de générer une meilleure estime de soi, une forte diminution du sentiment d'échec et des impacts positifs sur la recherche d'emploi et le quotidien.

Témoignages de jeunes partis avec PV :

- « Depuis que je suis arrivée en France, c'était mon projet de visiter Paris. »
- « L'envie de découvrir une nouvelle ville, cela me permet de réaliser un de mes rêves : voyager à la rencontre de nouveaux horizons. »
- « Cela fait longtemps que je ne suis pas parti en vacances, et j'avais envie de changer d'environnement. »

[Cliquer ici](#) pour retrouver la synthèse de l'étude





CONSTRUIRE SON PROJET VACANCES ET RÉPONDRE À L'APPEL À PROJET

TABLEAU DE CORRESPONDANCE

Nombre de parts fiscales	RFR Tout public Équivalence QF ≤ 900€
1	≤ 19440€
1,5	≤ 24300€
2	≤ 29160€
2,5	≤ 34020€
3	≤ 38880€
3,5	≤ 43740€
4	≤ 48600€
4,5	≤ 53460€
5	≤ 58320€
1/2 part supplémentaire	4860€

Le Revenu Fiscal de Références est mentionné sur la dernière ligne (après les abattements) de l'avis fiscal d'imposition 2024. Ce RFR est à mettre en lien avec le nombre de parts fiscales, et doit être inférieur aux sommes précisées dans le tableau ci-dessus pour pouvoir bénéficier des aides aux projets vacances de l'ANCV.

PRÉCISIONS

- Les aides financières sont attribuées directement aux bénéficiaires, sur les postes de dépenses liés aux séjours, comme le transport, l'hébergement, l'alimentation, les loisirs (et non aux frais de personnel ou de fonctionnement).
- Chaque futur vacancier ne peut cumuler les aides financières sous forme de Chèques-Vacances provenant de différentes associations soutenues par l'ANCV (têtes de réseau ANCV).
- Il n'est pas possible d'affecter des Aides aux Projets Vacances à des départs utilisant un hébergement Bourse Solidarité Vacances (BSV), le dispositif 18/25 ou tout autre dispositif déployé par l'ANCV.
- Toutefois, les personnes recevant des Chèques-Vacances émanant de leur employeur, Comité d'entreprise peuvent apporter leur participation sous cette forme.

CONCOURS PHOTO JOUONS EN VACANCES !

Chaque année, Vacances Ouvertes propose aux familles, adultes et jeunes parties grâce aux appels à projets, de partager leurs souvenirs de vacances en participant à un concours photo.

Jusqu'à 700€ de Chèques-Vacances à gagner !

Le jeu est au cœur des vacances ! Partie de cartes en famille, chasse au trésor entre amis, jeux d'eau, tournoi sportif improvisé ou encore moment de complicité autour d'un jeu de société, jouer rime avec partage, plaisir et détente. Cet été, capturez ces instants ludiques qui illuminent vos vacances, où l'esprit de jeu crée des souvenirs mémorables. À travers vos photos, montrez-nous comment vous vivez la joie et la magie du jeu pendant vos vacances.





Plus de 25000 personnes qui partent chaque année dans le cadre des dispositifs VO



1 Organisme de formation pour mieux appréhender et approfondir le projet vacances



Sac Ados, un dispositif conçu pour l'autonomie des 16-25 ans



Près de 500 structures dans toute la France pour accompagner les projets vacances



1 Pôle Études pour évaluer les effets des projets vacances et aider à la décision



1 Communauté de pratiques pour fédérer autour du projet vacances

LES CHIFFRES CLÉS 2023 DE PARCOURS VACANCES

- 2013 jeunes parti.e.s
- 93 structures financées
- 326 280€ chèques vacances envoyés
- 818 200€ de dépense total sur le territoire



UNE ÉQUIPE À VOTRE ÉCOUTE

TOUT AU LONG DE LA CONSTRUCTION DU PROJET VACANCES

Sacha FRANÇOIS, Assistante administrative - Référente Parcours Vacances
06.74.48.98.35 - sfrancois@vacances-ouvertes.asso.fr

Standard Vacances Ouvertes
01.49.72.50.30 - aap@vacances-ouvertes.asso.fr

Coralie CARON - HAUTS-DE-FRANCE
03.20.39.40.19 - 06.51.53.93.13 - ccaron@vacances-ouvertes.asso.fr

Marie LEMONNIER - NOUVELLE-AQUITAINE
06.08.54.34.16 - mlemonnier@vacances-ouvertes.asso.fr

Sandrine VIGOUROUX - BRETAGNE
06.07.03.55.59 - svigouroux@vacances-ouvertes.asso.fr

INFORMATION DES BÉNÉFICIAIRES SUR L'UTILISATION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Droit d'information des personnes concernées

L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) s'engage à ce que les données à caractère personnel collectées dans le cadre de la mise en œuvre du programme APV ne soient pas transmises ou communiquées à d'autres fins que de permettre à l'ANCV et à Vacances Ouvertes de suivre le processus de construction des projets de séjours par les porteurs de projets, de contrôler les aides consenties dans le cadre du programme APV, et d'effectuer des statistiques concernant l'utilisation des aides consenties dans le cadre de ce programme, ces données étant destinées à ses services et sous-traitants chargés de l'exécution du programme APV.

L'ANCV s'engage à respecter et faire respecter par l'ensemble de ses personnels susceptibles d'intervenir dans le cadre de l'exécution du programme APV les obligations suivantes :

- ne prendre aucune copie des documents et supports d'information confiés à l'exception de ceux nécessaires pour les besoins de l'exécution du programme APV,
- ne pas utiliser les documents et informations traités à des fins autres que celles spécifiées ci-dessus
- prendre toutes mesures permettant d'éviter toute utilisation détournée ou frauduleuse des fichiers informatiques dans le cadre de l'exécution du programme APV,

- prendre toute mesure de sécurité, notamment de sécurité matérielle, pour assurer la conservation et l'intégrité des documents et informations traités dans le cadre de l'exécution du programme APV,

- A l'expiration du délai de trois ans courant à compter de la date de fin de séjour du bénéficiaire du programme APV procéder à la destruction de tous fichiers manuels ou informatisés stockant les informations à caractère privé recueillies dans le cadre de l'exécution programme APV.

Le..... en deux exemplaires

(1 pour le bénéficiaire et 1 pour Vacances ouvertes ou le Porteur de projet)

Nom et signature du Bénéficiaire

RGPD : UN ENGAGEMENT POUR MIEUX PROTÉGER LES DONNÉES

Le règlement général pour la protection des données (RGPD), règlement de l'Union européenne est entré en application le 25 mai 2018. Dans le cadre des appels à projet, les bénéficiaires sont amenés à transmettre des données personnelles, tel que le quotient familial par exemple. Le RGPD renforce l'obligation d'information et de transparence à l'égard des personnes dont les données sont traitées.

Ainsi, pour garantir la bonne utilisation et protection des données et respecter le cadre de la réglementation européenne, l'ANCV et Vacances Ouvertes s'attachent à ce que chaque bénéficiaire puisse avoir connaissance de ces engagements formalisés. Les porteurs de projet sont ainsi invités à prendre connaissance de l'annexe 3, intitulée « Information des bénéficiaires sur l'utilisation des données à caractère personnel » et à la faire signer par chaque bénéficiaire du projet vacances.



ANNEXE 2

FICHE DE COLLECTE DES INFORMATIONS

ESPACE ACTION SOCIALE

Cette fiche recense toutes les informations que vous devez collecter afin de remplir l'Espace action sociale de l'ANCV (ex apvweb) au moment du bilan.

PROJET

Titre du projet :
Porteur-se de projet :
.....

DATES DU PROJET

Date de début : Date de fin :

CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

Référence externe : Préciser Appel à projets vacances ou Parcours Vacances

Nature du projet : **Séjour**

Modalité du projet : Individuel Groupe

Autonomie : Accompagné En autonomie

Nombre prévisionnel de participant-es :

LIEU DU PROJET

Environnement : Mer Campagne Montagne Ville

Lieu du séjour :

Pays :

Code postal : Ville :

HÉBERGEMENT

Type d'hébergement

Non-marchand Hôtel Village vacances Location

Auberge de jeunesse Camping Gîte Autre (préciser).....

L'hébergement bénéficie-t-il du label *Tourisme&Handicap* ?

à vérifier sur le site www.tourisme-handicap.gouv.fr

Oui Non

Si oui pour quel-s type-s de handicap :

Auditif Visuel Mental Moteur

Pension

Demi-pension Pension complète Gestion libre

TRANSPORT

Mode de transport principal

Voiture Co-voiturage Autocar Minibus

Train Avion Autre (préciser).....

Distance domicile-séjour en km :

SÉJOUR SPÉCIFIQUE

Séjour adapté Classe transplantée

IDENTITÉ

CATÉGORIE

Bénéficiaire Accompagnateur

ÉTAT CIVIL

ATTENTION : ces champs sont à remplir pour chaque membre de la famille ayant participé au projet.

Genre

Femme Homme

Nom de naissance :

Nom marital :

Prénom :

Date de naissance (JJ/MM/AAAA) :

Pays de naissance : :

Lieu de naissance (code postal ou ville) :

TYPES DE BÉNÉFICIAIRE

Adultes isolés Famille-s Senior-s

Jeunes 16-25 ans Enfant 0-15 ans

Personne en situation de handicap

Personnes en situation de dépendance

Aidant-e d'une personne en situation de dépendance

Aidant-e d'une personne en situation de handicap

STATUT DU BÉNÉFICIAIRE

Profession et catégorie socio-professionnelle (PCF) :

Information complémentaire : (par exemple : étudiant)

RÉSIDENCE ET ÉLIGIBILITÉ

Saisir ci-dessous les informations de résidence et d'éligibilité (coordonnées, lieux d'habitation, revenus, critères d'éligibilité) du référent fiscal du foyer.

COORDONNÉES

Adresse de résidence :

Complément d'adresse :

Code postal et ville :

Adresse mail :

Téléphone :

RÉSIDENCE DU BÉNÉFICIAIRE

Type de logement

Logement individuel (maison, appartement)

Logement social (HLM, résidences sociales)

Résidence autonomie EHPAD Hébergé chez des amis, de la famille

Foyer de jeunes travailleurs CHRS, CADA Sans domicile fixe

Autre (préciser) :

Le lieu d'habitation est-il en zone rurale ? (- de 2000 habitant)

Oui Non

Le lieu d'habitation fait-il partie des territoires Politique de la ville ?

à vérifier sur le site <https://sig.ville.gouv.fr/>

Oui Non

REVENUS

Type de revenus

- Salaire Indemnité chômage Pension, retraite
- Prestations familiales Minimas sociaux Revenus d'indépendant
- Prime d'activité Minimas sociaux

Niveau de revenus mensuel moyen :

Nombre de personnes au foyer :

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Quotient familial Caf Revenu fiscal de référence
- Revenu net imposable Autre-

PRÉPARATION DU PROJET VACANCES

Axe prioritaire du projet

- Prévention perte de l'autonomie
 Inclusion des personnes en situation de handicap
 Insertion des publics fragiles Insertion socioprofessionnelle

Statut de la personne référente qui accompagne le-la bénéficiaire dans la préparation du projet

- Bénévole Salarié-e

Durée de la préparation

- Moins d'une semaine Moins de 1 mois
 Entre 3 et mois Plus de 6 mois

Nombre de séances de préparation pour le projet : séances

Modalités de préparation pour ce projet

- Collective Individuelle Les deux

Les objectifs du projet

- Accéder aux vacances Équilibre, bien-être, découverte
 Renforcement des liens familiaux Renforcement des liens sociaux Acquisition de savoir-faire
 Mobilisatio, valorisation, estime de soi
 Autonomie Répit Santé Insertion professionnelle
 Autre (à préciser).....

PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET

DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	
Hébergement		Aide aux projets vacances ANCV/VO	
Transport		Participation du bénéficiaire OBLIGATOIRE	
Alimentation		Actions d'auto-financement	
Activités sur place		Caf, Vacaf	
Assurances		MSA	
Autres		MDPH	
		Département	
		Région	
		Porteur de projet	
		Compensation handicap	
Coût formule tout compris	€	Services déconcentrés de l'Etat	
		Fondations/entreprises	
		Mutuelles et caisses privées de retraite	
		Autres (Europe, EPCI-	
TOTAL	€	TOTAL	€

ILS SOUTIENNENT LES APPELS À PROJETS



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministères
des Solidarités
et de la Santé,
de l'Éducation
nationale et
de la Jeunesse



Caisse nationale des
allocations familiales



Agence nationale pour
les
Chèques-Vacances



Conseil régional de
Nouvelle-Aquitaine



Région
Hauts-de-France

Conseil régional des
Hauts-de-France



Le fonds de dotation
Essentiem



La Fondation Je pars, tu
pars, il part.



VVF Villages



ASSOCIATION VACANCES OUVERTES
21 rue Franklin
93100 MONTREUIL
Tél : 01 49 72 50 30 - Fax : 01 49 72 79 23
bienvenue@vacances-ouvertes.asso.fr
www.vacances-ouvertes.asso.fr